

C H A M P A G N E - S U R - L O U E



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2024 A 18h30

Présents : M-Christine PAILLOT, Jean-Baptiste VOINOT- Jean-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Dominique MARTEAU

Absent/excusé : Michel HUGOT procuration à J-N COTE

Absent : Pascal GRABY,

Secrétaire de séance : J-N COTE

1. PRESENTATION RPQS 2023 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau et Assainissement

Après examen des données de suivis quantitatifs et qualitatifs des prestations Eau et Assainissement ; on peut observer que le nombre d'abonnés a diminué d'une unité depuis 2020, en revanche reste stable depuis 2022.

- Exercice 2020 : 82 abonnés pour un volume d'eau produit = à 11 007 m³
- Exercice 2021 : 81 abonnés pour un volume d'eau produit = à 10 266 m³
- Exercice 2022 : 80 abonnés pour un volume d'eau produit = à 8 345 m³
- Exercice 2023 : 80 abonnés pour un volume d'eau produit = à 8 581 m³

La qualité de l'eau est fonction des Indicateurs de performance enregistrés lors des prélèvements réalisés au cours de l'année par l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Pour notre village, sur 5 prélèvements annuels réalisés : le taux de conformité est égal à 100% tant pour les paramètres bactériologiques que pour les paramètres physico-chimiques

A noter également, une variation de 2,21% du prix du m³ d'eau entre 2022 et 2023.

Résultats 2023 - mis en perspective avec ceux de 2022

Captage Champagne sur Loue	Production V1	Mis en Distribution V4	Pertes V5	Consommé autorisé V6	Consommé comptabilisé V7	Sans Comptage V8	Service V9
Année 2022	8 345	8 345	- 959	7 386	6 706	/	- 680
Année 2023	8 581	8 581	- 771	7 810	7 130	/	- 680

Le document ayant été remis lors de la convocation au CM, chacun a pu prendre en compte les éléments du rapport. Ainsi, après prise en compte des éléments et discussion, les membres présents du conseil municipal ont délibéré et approuvé à l'unanimité le document dans son ensemble

Délib.22 -2024 -RPQS 2023

2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVA

Lors du conseil communautaire du 9 juillet 2024, l'ensemble des 24 communes constituant la « Communauté de Communes du Val d'Amour » a apporté et validé des modifications à ses statuts.

2.1 - PRINCIPES DE BASE

La Communauté est constituée pour une durée illimitée et a pour fonction d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, dans le but, in fine d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement du territoire ; c'est la raison pour laquelle elle exerce en lieu et place des communes des :

1. Compétences dites obligatoires
2. Compétences supplémentaires
3. Compétences facultatives

2.2 – RECAPITULALIF DES COMPETENCES EXERCEES PAR LA CCVA

Compétences Obligatoires	Compétences Supplémentaires	Compétences Facultatives
<p>1. Aménagement de l'Espace : PLUI, document d'urbanisme tenant lieu de carte communale</p> <p>2. Actions Développement Economique</p> <p>3. Création, aménagement, entretien et gestion Zones d'Activité (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique)</p> <p>4. Politique Locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</p> <p>5. Promotion Tourisme (Création Office Tourisme) sans préjudice de l'animation touristique des communes)</p> <p>6. Gestion Milieux Aquatiques</p> <p>7. Création, aménagement, entretien : aires d'accueil gens du voyage, etc...)</p> <p>8. Collecte et Traitement Déchets Ménagers</p> <p>9. Assainissement des eaux Usées</p> <p>10. Gestion de l'eau</p>	<p>Protection et mise en valeur de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhésion au Syndicat Mixte ✓ Doubs Loue (mise en œuvre de la compétence GEMAPI) ✓ Soutien et maîtrise d'œuvre en faveur du développement durable sur le Val d'Amour ✓ Mise en place de mesures d'aide favorisant la maîtrise énergétique dans l'habitat ✓ Mise en œuvre d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal <p>Politique du Logement (OPAH, observatoire de l'habitat, programme local pour l'habitat)</p> <p>Création, aménagement et entretien voirie communautaire</p> <p>Construction, entretien et fonctionnement équipements culturels et sportifs</p> <p>Investissement, fonctionnement des bâtiments enseignement préélémentaire et élémentaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le service des écoles (fournitures, mobilier, personnels etc... demeurent de la compétence communale. <p>Action, sociale d'intérêt communautaire</p> <p>Participation convention France Services</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Point info Logement ✓ Mise en place de permanences liées au service public à destination des habitants. 	<p>Autorité organisatrice de la Petite Enfance</p> <p>Politique Enfance Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Création, aménagement, entretien, gestion des accueils collectifs, de loisirs, création du Relais Petite Enfance et toutes les actions inscrites aux contrats signés avec la CAF ou autres organismes. <p>Politique Culturelle : plan lecture, animations culturelles etc...</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Défense Incendie : participation à la construction casernement pour les Centres départementalisés <p>Aménagement Numérique</p> <p>Patrimoine : conservation, conception, réhabilitation etc... de sites ou lieux du patrimoine</p> <p>Tourisme</p> <p>Politique Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner offres de soins sur le Val d'Amour ✓ Soutien à l'emploi : Infrastructures économiques, service aux entreprises, filières bois <p>Organisatrice de la Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation services transport public (réguliers, à la demandes, scolaires) ✓ Améliorer mobilités des personnes en situation de vulnérabilité <p>Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion de la qualité eaux de baignades ✓ Acquisitions, entretien de matériels d'intérêt communautaire en vue de mise à disposition aux communes.

Le document ayant été remis lors de la convocation au CM, chacun a pu prendre en compte les éléments du rapport. Considérant l'exposé des compétences recensées ci-dessus et la prise en compte des échanges en cours d'exposé, les membres du conseil, après délibération ont adopté les modifications de statuts proposées.

Délib.23 -2024

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE- PCS

Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, en lien avec les services de la Défense et Protection Civile pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

C'est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celle de gestion des crises associées.

Ce fichier comprend des données confidentielles stockées en mairie et utilisées uniquement en cas de problème.

En mars 2023, un courrier émanant de la préfecture, Défense et Protection Civile nous notifiait l'obligation de rédiger ou actualiser le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), d'ici mars 2025.

Le dernier PCS datant de 2013, c'est la raison pour laquelle, il y a lieu de procéder à son actualisation pour une mise en place pour 01-01-2025.

Le document sera transmis à la préfecture pour recueillir son avis avant application.

3.2 – MISE EN DELIBERATION DU PCS

Après exposé des données et commentaires apportés, les membres du conseil municipal ont délibéré et approuvé à l'unanimité le document.

Délib.24 -2024

3.3 – TRAILS DES 2 SALINES

Comme chaque année, le Trail des 2 Salines est organisé en octobre, pour 2024, il a lieu le dimanche **6 octobre 2024**.

- Cette année, les deux parcours 30 et 15 km ont été de nouveau modifiés et empruntent le parcours initial entre Port-Lesney et Arc-et-Senans.
- Les lieux de départ, La Grande Saline de Salins-les-Bains et d'arrivée, la Saline Royale restent les mêmes.
- Ce parcours passant par Champagne-sur-Loue, nous sommes sollicités pour la mise à disposition de bénévoles :
 - D'une part pour la sécurisation du parcours sur le village (5 signaleurs)
 - D'autre part, pour la tenue du stand de ravitaillement qui sera comme l'année précédente, installé devant la Mairie au 18 rue du Pavé.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à : 19h 50

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : la date sera précisée lors de l'envoi du présent PV


Le Maire
Marie-Christine PAILLET



